

DELIBERATION N° 80/27 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DES
GROSSES REPARATIONS/LOGEMENTS DE FONCTION ECOLES PRIMAIRES
ET MATERNELLES DU CENTRE

Monsieur DEMESY, 3ème Adjoint, chargé de l'entretien des bâtiments communaux expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux de réparations dans les logements de fonction des écoles maternelles et primaires du centre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- approuve la nécessité d'effectuer des travaux dans les logements de fonction de Madame la Directrice de l'école maternelle du centre et de l'institutrice de l'école primaire du centre.
- donne son accord sur le devis estimatif à réaliser d'un montant de 131 840 F H.T. soit 160 000 F T.T.C. correspondant à des travaux de réfection des plafonds, des planchers, des fenêtres, au changement de la plomberie et des sanitaires.
- décide de demander au Conseil Général la subvention la plus élevée possible, au titre des grosses réparations.